# Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le bassin versant de la Coise : De nouvelles aides qui rémunèrent les services rendus par les agriculteurs du territoire.



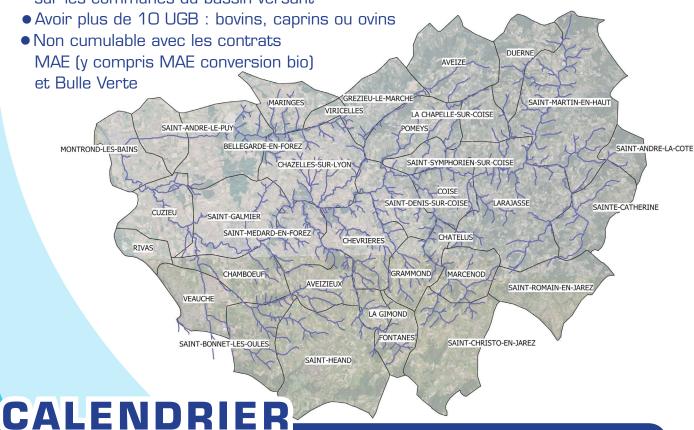
# Enjeux et objectifs du projet

Grâce à leurs pratiques et leurs systèmes de production, les agriculteurs peuvent rendre des services environnementaux à la société. Le projet d'Expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), porté par le SIMA Coise, reconnait financièrement ces services : il a été construit pour rémunérer

les pratiques agricoles favorables à la reconquête de l'eau sur le bassin versant de la Coise tout en prenant en compte les enjeux biodiversité, carbone, paysage.... Fruit d'une concertation de l'ensemble des partenaires agricoles locaux, il prend en compte les particularités de notre agriculture et est complémentaire des MAEC.

#### **QUI PEUT S'ENGAGER**

 Avoir plus de la moitié de sa SAU sur les communes du bassin versant



# Réunion d'informations :

## 23 JUIN 9h30

au GAEC de la Thenaudière la Thenaudière 69590 LARAJASSE

# **23 JUIN**

14h00 au GAEC de la Petite Forêt 285 Au Finet 42140 CHAZELLES sur LYON

## 1er JUILLET 10h00

à la Salle Simone VEIL Montée Alexandre Mauvernay 42330 ST GALMIER

- Simulations individuelles sur chaque exploitation :
   Juillet / Août
- Engagement possible jusqu'au 15 septembre 2021 (date butoir)

#### **LE PSE COMMENT CA MARCHE?**

Le projet repose sur 6 indicateurs. Chaque indicateur est borné (valeur minimale et maximale) : plus vous vous approchez de la borne maxi, plus vous êtes rémunéré. L'évolution se fait selon votre rythme et vos objectifs.

#### Les indicateurs sont les suivants : .

- Part pâturée dans la ration : évaluation de la part de pâturage dans l'alimentation du troupeau en kg de MS par vache laitière.
- Part de Prairies de plus de 24 mois / SAU : surface en prairie naturelle et temporaires implantées pendant plus de 24 mois.
- Part de surface en travail simplifié : indicateur qui rémunère la diminution du travail du sol sur les parcelles dans la rotation en distinguant labour, techniques simplifiées et semis direct.
- IFT Herbicide hors prairie
- Quantité azote minéral /ha SAU en kg d'azote minéral /ha.
- Mise en défens des prairies permanentes à enjeux (densité/diversité des plants, faune etc...): mise en défens du 1er avril au 30 juin (sur un maximum de 2% de la surface en prairie permanente)
- Gestion durable des haies : La rémunération est basée sur l'entretien des haies existantes selon le **label haie** et sur le nombre de mètre linéaire éventuellement planté. Plus il y a de haies sur l'exploitation, plus la rémunération est élevée.

#### **COMMENT S'ENGAGER DANS LE PSE ?**

#### La Simulation

La campagne 2020/2021 servira de base au calcul des indicateurs, c'est l'état initial. Réalisée par le SIMA Coise cette évaluation simuler exactement permet de la rémunération de départ. C'est également le moment d'échanger sur vos objectifs et de fixer un cap d'évolution :

la trajectoire de l'exploitation.

# ème ETAPE

# **C**ontractualisation

L'engagement administratif se faire avant le 30 septembre 2021. II n'y aura pas d'autre année d'engagement possible.

# ème ETAPE

## Mise en œuvre sur son exploitation

Vous êtes rémunéré sur vos pratiques : chaque hiver, vous devrez évaluer vos pratiques avec le SIMA Coise et la rémunération sera calculée en fonction de ces éléments.

### **QUELLE RÉMUNÉRATION?**

Des simulations ont d'ores et déjà été réalisées dans 15 exploitations du territoire. les rémunérations moyennes estimées sont les suivantes :

Rémunération de base en année 1: de

Rémunération en année 2 à 4 : par hectare environ

Rémunération en année 5 jusqu'à:

Toute la surface de l'exploitation est rémunérée

**Financeurs** 



**Pierre THEVENON Intervenant PSE** 06 74 33 63 75

**Justine Lagrevol Animatrice agricole SIMA Coise** 06 78 46 21 98